

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



21037159

Depose au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de LIÈGE, MORHET 106
le **16 MARS 2021**
jour de sa réception.

N° d'entreprise : **0434 901 775**

Nom

(en entier) : **ARION**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**Adresse complète du siège : **6640 Vaux-sur-Sûre, Morhet 106**

Objet de l'acte : Démissions - Nominations

Le 4 janvier 2021 s'est tenue au siège de la SA « ARION », une Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société.

Après s'être reconnue valablement constituée et avoir constaté que les 190 actions nominatives sans désignation de valeur nominale émises par la société étaient valablement représentées, l'Assemblée a constaté qu'elle pouvait délibérer et statuer valablement sur tous les points repris à l'Ordre du Jour sans qu'il doive être justifié de l'accomplissement des formalités relatives aux convocations.

C'est pourquoi, après avoir délibéré, l'Assemblée a pris les décisions suivantes, chaque fois par vote séparé et à l'unanimité des voix :

Première résolution

L'Assemblée :

A. prend acte de la démission à la date du 31 décembre 2020 de Madame Gaëlle Motte dit Falisse, célibataire, domiciliée à 6600 Bastogne, Chemin Hansez 160 de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société.

B. confirme, pour autant que de besoin, qu'elle accepte la démission à la date du 31 décembre 2020 de Madame Gaëlle Motte dit Falisse de la totalité de ses fonctions.

C. donne décharge immédiate, pleine et entière, sans réserve ni restriction, à Madame Gaëlle Motte dit Falisse pour la totalité de sa gestion durant tous ses mandats.

Deuxième résolution

Comme proposé à l'Ordre du Jour, l'Assemblée :

A. nomme, avec prise d'effet au 1er janvier 2021, Monsieur Marc Mouton dans les fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société, en remplacement de Madame Gaëlle Motte dit Falisse, administrateur et administrateur-délégué démissionnaire ; lequel accepte présentement les mandats lui conférés.

B. décide que Monsieur Marc Mouton exercera ses mandats d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société :

- à titre gratuit

- pour une durée maximale de 6 ans à compter du 1er janvier 2021.

Troisième résolution

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration aux fins d'exécution des résolutions prises et notamment pour la publication aux Annexes au Moniteur Belge.

Directement après l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la SA ARION, s'est tenue au siège social une réunion du Conseil d'administration de la société.

Les 2 seuls administrateurs de la société étant présents, le Conseil d'administration s'est déclaré valablement constitué pour examiner les points repris à l'Ordre du Jour.

C'est pourquoi, le Conseil d'administration, après avoir examiné les points repris à l'Ordre du Jour, a pris les résolutions suivantes chaque fois par vote séparé et à l'unanimité :

Première résolution

Le Conseil d'administration confirme à l'unanimité l'acceptation de la démission à la date du 31 décembre 2020 de Madame Gaëlle Motte dit Falisse, célibataire, domiciliée à 6600 Bastogne, Chemin Hansez 160 de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société et ce, avec décharge immédiate, pleine et entière, sans réserve ni restriction, pour la totalité de sa gestion durant son mandat.

Deuxième résolution

Le Conseil d'administration confirme à l'unanimité et pour autant que de besoin :

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 24/03/2021 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

A. la nomination avec prise d'effet au 1er janvier 2021 de Monsieur Marc Mouton, dans les fonctions d'administrateur-délégué de la société, en remplacement de Madame Gaëlle Motte dit Falisse, administrateur-délégué démissionnaire.

B. que Monsieur Marc Mouton exercera son mandat d'administrateur-délégué à titre gratuit et pour une durée maximale de 6 ans à compter du 1er janvier 2021.

Pour la SA ARION
Marc Mouton
Administrateur-délégué

Pièces déposées au Greffe : PV de l'Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2021
PV du Conseil d'Administration du 4 janvier 2021